



MOUVEMENT
DES HORLOGERS
BIJOUTIERS

ATT : **Monsieur Bruno LEMAIRE**,
Ministre de l'Économie
et des Finances,

Paris, le 30 octobre 2018,

LETTRE OUVERTE

Objet : article 9 du PLF pour 2019 et amendement n°2855 au projet de Loi PACTE

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances,

Nous comprenons très bien l'ambition de l'État, de mieux organiser ses services et nous soutiendrions bien volontiers une telle démarche, si celle-ci n'était pas accompagnée de mesures qui auront pour effet immédiatement ou à terme de délocaliser la production française, et de remettre en cause sa qualité bijoutière et horlogère. Une telle situation serait inévitablement destructrice de valeur et d'emplois dont seul notre Pays aurait à souffrir.

Les bijoutiers indépendants représentent à eux seuls 80% des points de vente de bijouterie en France. En distribuant leurs produits, ils soutiennent l'excellence séculaire française reconnue dans le monde entier. Or, ce sont eux qui vont être les plus impactés par le projet de Loi PACTE que vous avez construit et qui est actuellement en discussion au Parlement.

Nous portons en effet à votre connaissance les éléments suivants :

1) Au motif de la suppression des petites taxes, le bijoutier indépendant qui n'est pas délégataire, n'a plus aucune visibilité dans votre projet sur les coûts qu'il va devoir supporter pour l'apposition par les OCA (Organisme Certifié par l'Administration) du poinçon de Garantie obligatoire. Si ce ne sont plus les services de l'Etat qui s'en occupent, alors comment ne pas craindre une augmentation substantielle des coûts si ces derniers ne sont plus encadrés ?

2) Votre projet prévoit de rendre les poinçons de fabricant et les poinçons d'importation facultatifs.

Le poinçon de fabricant est l'identité même de l'excellence française, et est le garant de la qualité du « made in France ».

Le poinçon d'importation (ou autrement appelé poinçon de responsabilité) permet d'identifier les produits fabriqués à l'étranger et commercialisés en France.

Rendre ces poinçons facultatifs, c'est perdre une traçabilité indispensable à l'information de toute la chaîne de distribution du bijou, c'est autoriser l'importation massive de marchandises d'autres pays à faible coût de main d'œuvre. Notre Pays prend le risque d'une délocalisation tragique de sa production bijoutière et joaillière par des opérateurs plus intéressés par le gain que par la sauvegarde de l'emploi en

France. Ce dispositif du projet de la Loi PACTE va permettre l'émergence d'une concurrence déloyale entre les acteurs du secteur et une tromperie à grande échelle des consommateurs.

Empêcher l'identification des bijoux, c'est rendre plus difficile les investigations des services de Police en cas de vol, c'est aussi faciliter la vente frauduleuse de bijoux d'occasion en bijoux neufs et c'est enfin perdre la connaissance de l'origine des bijoux déposés en réparation dans nos ateliers.

Un tel projet favorise les stratégies de volume et les fraudes et sera destructeur de valeur et d'emplois pour les TPE/PME et l'artisanat français qui représentent l'essentiel des opérateurs du secteur.

3) En supprimant la déclaration d'existence des bijoutiers installés sur le territoire, la Loi PACTE, ne permet plus l'identification du créateur et du détaillant.

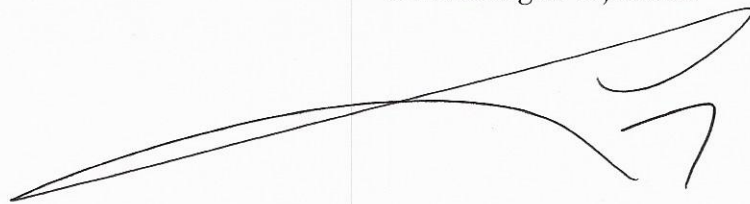
Nous ne pouvons imaginer que l'État mette en place une politique qui aura pour effet d'affaiblir le commerce de détail en bijouterie en facilitant l'émergence d'une concurrence déloyale d'opérateurs non préalablement répertoriés par les services de l'Etat dans un secteur aussi sensible que celui des métaux précieux.

Je reçois depuis plusieurs jours de tous les coins de France, de Brest à Nice, et de Colmar à Toulouse, des interrogations nombreuses de chambres régionales ou départementales de bijoutiers très inquiets des évolutions qui s'annoncent. Ils doivent et ont besoin d'être rassurés sur les intentions de l'État.

Soyez assuré que nous souhaitons construire aux côtés de chacun de vos services une solution gagnant/gagnant pour toutes les parties prenantes impliquées par votre projet. C'est une question de survie pour les Horlogers Bijoutiers Joaillers Orfèvres indépendants de France. Aussi nous nous tenons à votre disposition pour en discuter suivant vos délais d'urgence.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, en l'assurance de ma sincère et profonde considération.

Jean-Marie LIMONGI
Président du Mouvement
Des Horlogers Bijoutiers



Copie à : Monsieur Jérôme GUILLOCHON Président de la Chambre Professionnelle Régionale (CPR) des Horlogers Bijoutiers Joaillers Orfèvres (HBJO) d'IDF ; Monsieur Stéphane BIZOUARD, Président de la CPR des HBJO de Rhône Alpes Auvergne ; Monsieur Patrick WEBER, Administrateur de la CPR des HBJO du GRAND EST, Monsieur Jan ARIN, Président de la Chambre Syndicale Professionnelle des Joaillers Bijoutiers Orfèvres de la COTE d'AZUR, Madame Michèle BALLANCHE, Présidente de la Corporation des HBJO du SUD ALSACE ; Monsieur Didier LAURENT , Fabricant Joaillier PDG de la société ADMB à LYON